

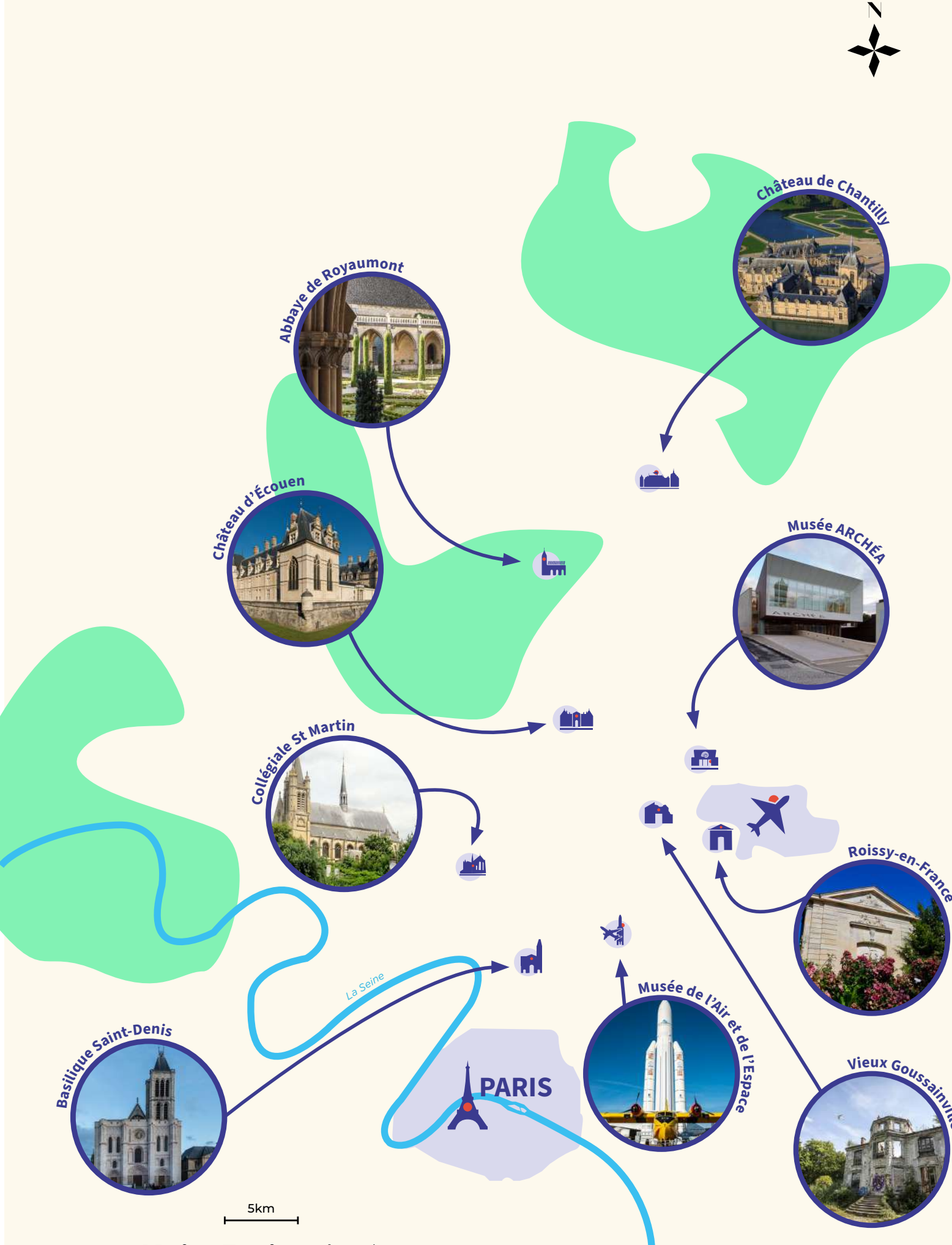


Visites groupes

ÉDITION 2026



DES EXCURSIONS À DEUX PAS DE LA CAPITALE



SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOMMAIRE

p.2
p.3
p.4
p.5
p.6
p.13
p.18



**FAITES-NOUS
CONFIANCE**

Michel et Taha sont à vos côtés pour concrétiser vos projets.

Notre équipe commerciale, à l'écoute et disponible, vous accompagne avant, pendant et après votre visite.

Notre service vous accueille du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (hors jours fériés).

CONTACT GROUPES :

Michel PRISCIANDARO
Chargé de groupes

F: 01 34 29 43 14 | M: 07 66 30 26 86

E: mprisciandaro@grand-roissy-tourisme.com



CONTACT MICE :

Taha ELHADDAD
Chargé de Tourisme d'Affaires

F: 01 34 29 43 14 | M: 07 69 27 54 64

E: telhaddad@grand-roissy-tourisme.com



NOS ENGAGEMENTS

- **Expertise**
Une parfaite maîtrise du territoire, appuyée par des partenariats solides avec nos prestataires locaux.
- **Diversité**
Des expériences riches et variées, entre sites incontournables et lieux insolites.
- **Adaptabilité**
Des propositions sur mesure, pensées pour répondre aux attentes spécifiques de votre groupe.
- **Transparence**
Une information claire et fiable sur les tarifs, les horaires et les conditions de visite.
- **Gratuité**
Une gratuité accordée pour le repas du chauffeur. Une gratuité accompagnateur à partir de 40 participants.



NOS LABELS



LES INCONTOURNABLES



LES COULISSES DE L'AÉROPORT PARIS-CDG

Avec un guide expert et les agents de la Maison de l'Environnement et des Territoires, embarquez pour une visite en zone réservée au cœur du plus grand aéroport européen et admirez le ballet incessant des avions.



LE CHÂTEAU D'ÉCOUEN ET SA VILLE

Admirez Écouen : visite du château et de ses collections Renaissance, église aux vitraux d'époque, balade sur les traces des peintres et conférence.



L'ABBAYE DE ROYAUMONT

Flânez dans l'Abbaye de Royaumont, joyau cistercien du XIII^e siècle, et laissez-vous séduire par son cloître, ses jardins paisibles et son atmosphère hors du temps.



LE VILLAGE DE ROISSY-EN-FRANCE

Découvrez Roissy-en-France, le village à l'origine du nom de l'aéroport, entre charme traditionnel, patrimoine discret et modernité.



MUSÉE DE L'AIR ET L'ESPACE

Rentrez dans l'aventure fascinante du XX^e siècle à travers la conquête de l'air et de l'espace : avions et machines volantes, dont Ariane 5 et Concorde.

VOYAGEZ
À TRAVERS LE TEMPS



à partir de
55€/pers
de 20 à 100
personnes

ÉCOUEN, une ville au patrimoine d'exception

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

14h - Visite commentée de l'Église Saint-Acceul

Visitez l'Église Saint-Acceul dont la principale particularité réside dans ses vitraux intacts depuis la Renaissance.

La petite anecdote :

Le Château d'Écouen est **le seul** musée dédié **intégralement** à la Renaissance dans toute la France

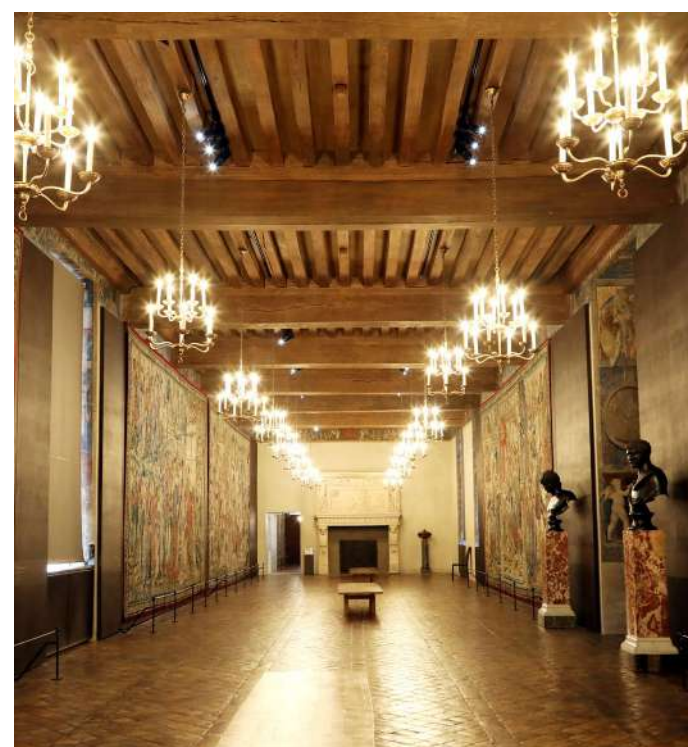


15h - Balade commentée du Parcours des Peintres

Découvrez la ville d'Écouen et sa colonie de peintres à travers un parcours de 20 panneaux - étapes implantés dans des vieilles rues pittoresques.

16h - Conférence sur le Télégraphe de Chappe

Assistez à une conférence sur le Télégraphe de Chappe, l'acte de naissance des télécommunications.



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite commentée de l'Église Saint-Acceul
- La balade commentée du Parcours des Peintres
- La conférence sur le Télégraphe de Chappe
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

VOYAGEZ
À TRAVERS LE TEMPS



à partir de
61€/pers
de 20 à 100
personnes

ÉCOUEN, ROYAUMONT découverte des joyaux de la région

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

La petite anecdote :

Le saviez-vous ? L'Abbaye de Royaumont a été fondée en **1228 par le roi Saint Louis**, alors âgé de seulement 14 ans !



15h - Visite guidée de l'abbaye de Royaumont

Venez découvrir l'Abbaye cistercienne de Royaumont et ses plus de 800 ans d'histoire. De Saint Louis à nos jours en passant par la Révolution française, la Révolution industrielle et la Première Guerre Mondiale, partez à la découverte de l'abbaye royale et de ses jardins remarquables.



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de l'abbaye de Royaumont
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

VOYAGEZ
À TRAVERS LE TEMPS



à partir de
70€/pers
de 20 à 100
personnes

ÉCOUEN, CHANTILLY sur les pas d'Anne de Montmorency

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

15h - Visite guidée du Château de Chantilly

Découvrez l'un des joyaux du patrimoine français, niché au coeur d'une forêt, à seulement une heure de Paris. Le Château- Musée de Chantilly abrite la plus grande collection de peintures anciennes après le Louvre, ainsi que certaines des plus belles écuries d'Europe, où des spectacles et animations équestres sont proposés toute l'année. Le site comprend également un magnifique parc et des jardins, sans oublier les célèbres ateliers de crème Chantilly. Une visite inoubliable dans un lieu d'exception !



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée du Château de Chantilly
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles



VOYAGEZ
À TRAVERS LE TEMPS



à partir de
70€/pers
de 20 à 60
personnes

ÉCOUEN, SAINT-DENIS dans la cour des grands

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

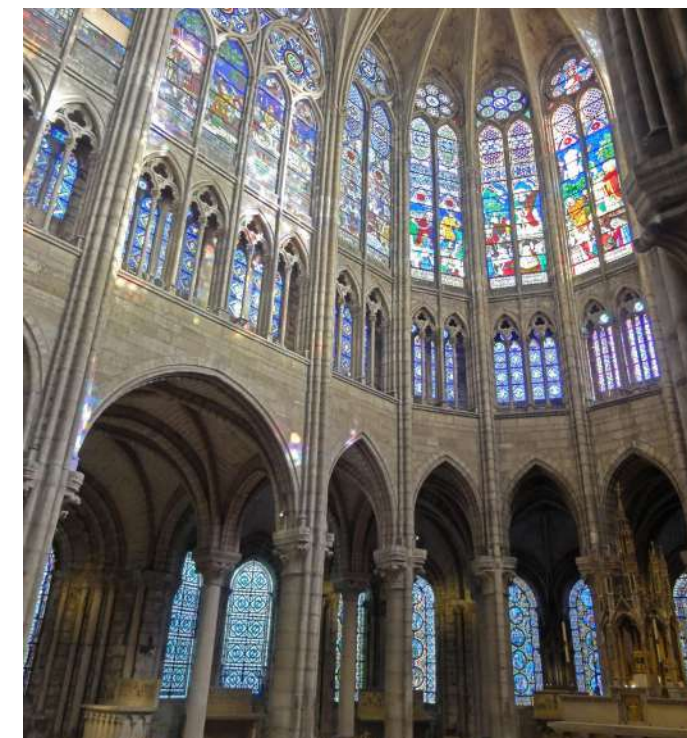
Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

15h - Visite guidée de la Basilique / Cathédrale de Saint-Denis

Monument incontournable dans l'histoire de France, la Basilique-Cathédrale est une œuvre majeure de l'architecture gothique au XIIe siècle. En plus de sa remarquable architecture, vous pourrez revivre la période de la Renaissance, notamment à travers la découverte de ses tombeaux monumentaux. La basilique recèle en son sein, le plus important ensemble de sculpture funéraire du XIIe au XVIe siècle.



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de la cathédrale de Saint-Denis
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

La petite anecdote :

Le château d'Écouen abrite la **Chambre du Roi Henri II**. Son tombeau et celui de son épouse, **Catherine de Médicis**, repose dans la basilique de Saint Denis



VOYAGEZ
À TRAVERS LE TEMPS

ÉCOUEN, MONTMORENCY une histoire de famille

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

14h30 - Visite guidée de la collégiale St Martin de Montmorency

Laissez-vous raconter l'histoire de la collégiale Saint-Martin de Montmorency, un splendide édifice du XVI^e siècle. Ses vitraux d'origine illustrent la famille Montmorency ainsi que de grandes scènes religieuses. Les vitraux du XIX^e siècle complètent cet ensemble et montrent l'évolution des techniques de vitrail. La collégiale abritait également le tombeau, aujourd'hui détruit, d'Anne de Montmorency, propriétaire du château d'Écouen, ainsi que celui de son épouse Madeleine de Savoie.

La petite anecdote :

La collégiale Saint-Martin de Montmorency abrite quelques **tombes de la famille Montmorency**.

Découvrez le **tombeau d'Anne de Montmorency en réalité augmentée** grâce à une tablette - devis sur demande

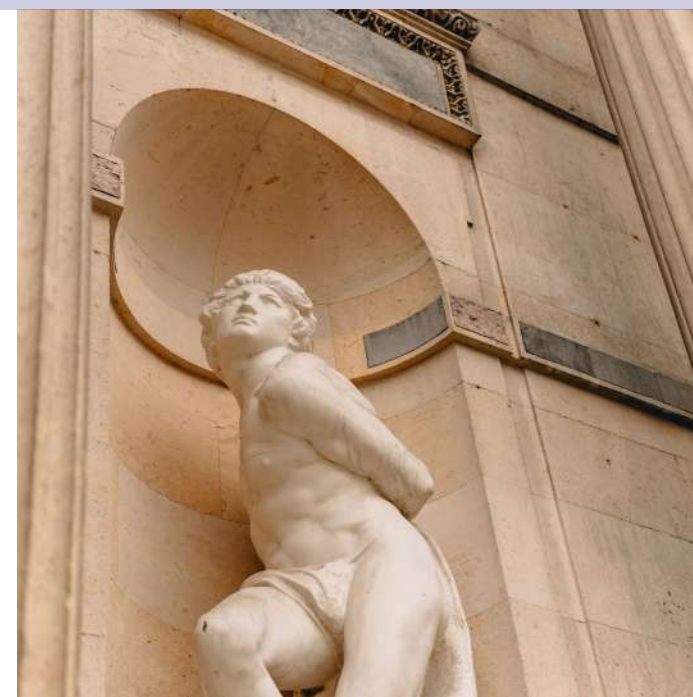


Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 2 plats, eau, apéritif, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de la Collégiale St Martin de Montmorency
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles



VOYAGEZ
À TRAVERS LE TEMPS

ÉCOUEN, ARCHÉA de la Renaissance à la Préhistoire

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

15h - Visite guidée du musée ARCHÉA

Plongez dans l'histoire via 40 ans de fouilles dans le nord-est de l'Île-de-France. Découvrez 750 objets (Préhistoire à nos jours) à travers un parcours interactif : projections, maquettes et manipulations. Que vous soyez novice ou expert, nos médiateurs vous guident au cœur de 87 sites archéologiques. Une exploration ludique et accessible dans un cadre contemporain !

La petite anecdote :

À **chaque construction** sur le territoire (aéroport, hôtels, etc.), des **fouilles archéologiques** ont été menées, et les **découvertes ont été rapportées au musée ARCHÉA**



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée du musée ARCHÉA
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

VOYAGEZ À TRAVERS LE TEMPS



à partir de
49€/pers
de 20 à 40
personnes

LOUVRES les trésors de la terre

12h - Visite commentée de la Brasserie d'Orville

Deux frères sont à l'origine de ce projet. Agriculteurs, ils cultivent de l'orge sur l'exploitation familiale pour produire le malt pilsner nécessaire au brassage des différentes bières. La Brasserie d'Orville développe un circuit court de production « de la terre à la bouteille ». Découvrez comment est produite cette bière locale et terminez la visite par une dégustation.

13h - Déjeuner à la Brasserie d'Orville

Déjeunez au sein de la Brasserie d'Orville.

La petite anecdote :

Les bières de la **Brasserie d'Orville** ont reçu de **nombreux prix** à l'occasion de **concours prestigieux**



14h30 - Visite guidée du musée ARCHÉA

Plongez dans l'histoire via 40 ans de fouilles dans le nord-est de l'Île-de-France. Découvrez 750 objets (Préhistoire à nos jours) à travers un parcours interactif : projections, maquettes et manipulations. Que vous soyez novice ou expert, nos médiateurs vous guident au cœur de 87 sites archéologiques. Une exploration ludique et accessible dans un cadre contemporain !



Ce tarif comprend :

- La visite commentée de la Brasserie d'Orville
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, soft ou vin ou 1/2 pression bière et boisson chaude
- La visite guidée du musée ARCHÉA
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

EMBARQUEZ POUR L'AÉROPORT



à partir de
54€/pers
de 15 à 30
personnes

ROISSY-EN-FRANCE secret d'un village près de l'aéroport

10h - Visite guidée du village de Roissy-en-France

Partez à la découverte d'un village au destin exceptionnel ! Autrefois paisible terre agricole, ce territoire est aujourd'hui connu grâce à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Au fil de votre promenade, laissez-vous surprendre par les traces du passé : les vestiges de l'ancien château, l'élégante église Saint-Éloi datant du XVI^e siècle...

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

La petite anecdote :

Avant de devenir la porte d'entrée du monde avec l'**aéroport Paris-Charles de Gaulle**, Roissy-en-France **était un paisible village agricole**, dont subsistent encore l'église Saint-Éloi et les traces de son ancien château.



14h30 - Visite guidée de l'aéroport Charles-de-Gaulle

L'aérogare 1, l'aérogare 2 avec ses 6 terminaux, l'aérogare des charters, les 4 pistes, les 3 tours de contrôle, la zone de fret, ainsi que les nouvelles aérogares S3 et S4 dédiées à Air France et 2G aux avions régionaux. Vous serez impressionnés par le ballet incessant d'Airbus, Boeing, Embraer et autres, dont le géant des airs : l'Airbus A380. Sans oublier le Concorde, exposé au centre de l'aéroport !



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du village de Roissy-en-France
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

EMBARQUEZ
POUR L'AÉROPORT



à partir de
59€/pers
de 20 à 60
personnes

ÉCOUEN, ROISSY du patrimoine à l'aéroport

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

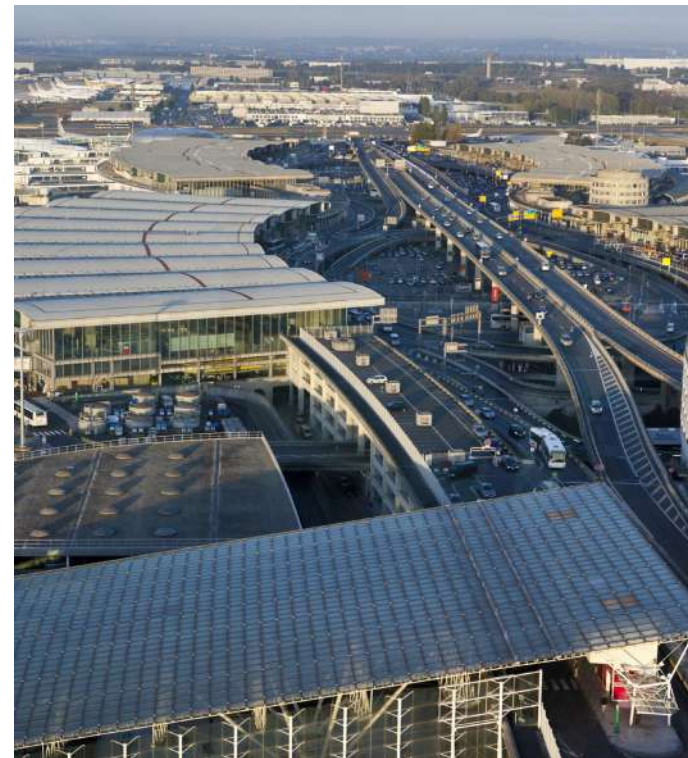
Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

14h30 - Visite guidée de l'aéroport Charles-de-Gaulle

L'aérogare 1, l'aérogare 2 avec ses 6 terminaux, l'aérogare des charters, les 4 pistes, les 3 tours de contrôle, la zone de fret, ainsi que les nouvelles aérogares S3 et S4 dédiées à Air France et 2G aux avions régionaux. Vous serez impressionnés par le ballet incessant d'Airbus, Boeing, Embraer et autres, dont le géant des airs : l'Airbus A380. Sans oublier le Concorde, exposé au centre de l'aéroport !



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles



EMBARQUEZ
POUR L'AÉROPORT



à partir de
47€/pers
de 15 à 25
personnes

ROISSY-CHARLES DE GAULLE les coulisses de l'aéroport Paris-CDG

12h30 - Déjeuner

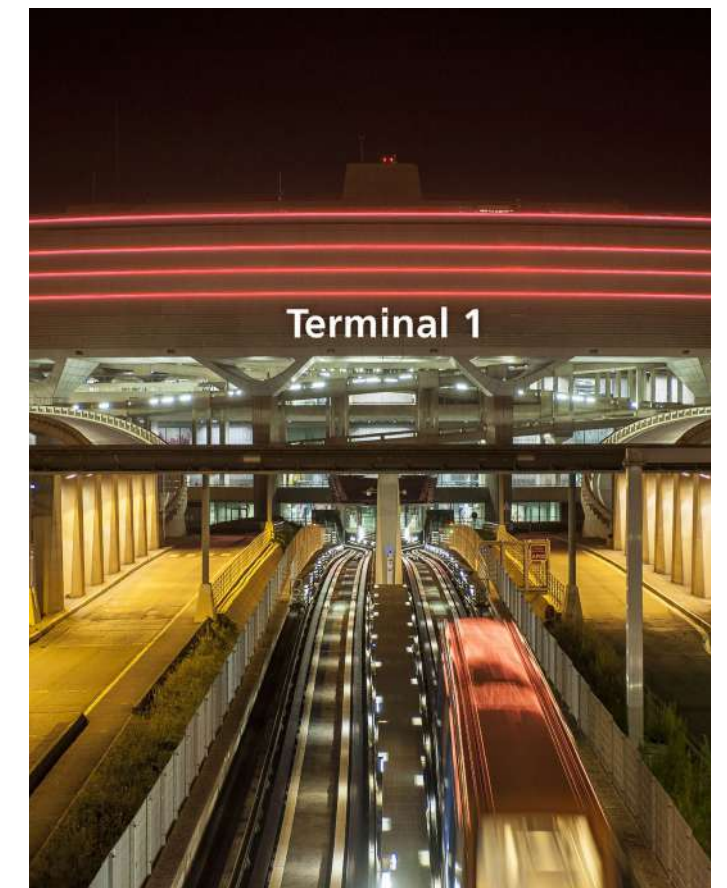
Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires servi sous forme de buffet avec 3 plats, verre de vin et un café ou thé par personne.

14h30 - Visite guidée de l'aéroport en zone réservée

À bord de l'autocar, un guide passionné d'aéronautique vous divulguera tous les secrets de cette incroyable fourmilière géante qui ne dort jamais. Longez les zones d'entretiens, de maintenance et de fret, admirez de plus près le ballet incessant des avions. Vous en prendrez plein la vue ! Complété par un passage à la Maison de l'Environnement de Roissy, vous serez incollable sur le sujet !

La visite se déroule en trois temps :

- Accueil et conférence à la Maison de l'Environnement et des Territoires
- Visite en autocar de la zone réservée de l'aéroport CDG.
- Visite en autocar du village de Roissy-en-France



Ce tarif comprend :

- Le déjeuner servi sous forme de buffet avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de l'aéroport en zone réservée
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

La petite anecdote :

Avec notre **guide passionné** qui faisait partie des **équipes du Concorde**, revivez l'aventure de cet **avion mythique** au travers d'une conférence - devis sur demande



EMBARQUEZ
POUR L'AÉROPORT



ROISSY / MUSÉE DE L'AIR ET L'ESPACE l'aviation d'hier et d'aujourd'hui

à partir de
65€/pers
de 20 à 60
personnes

10h - Visite guidée de l'aéroport Charles-de-Gaulle

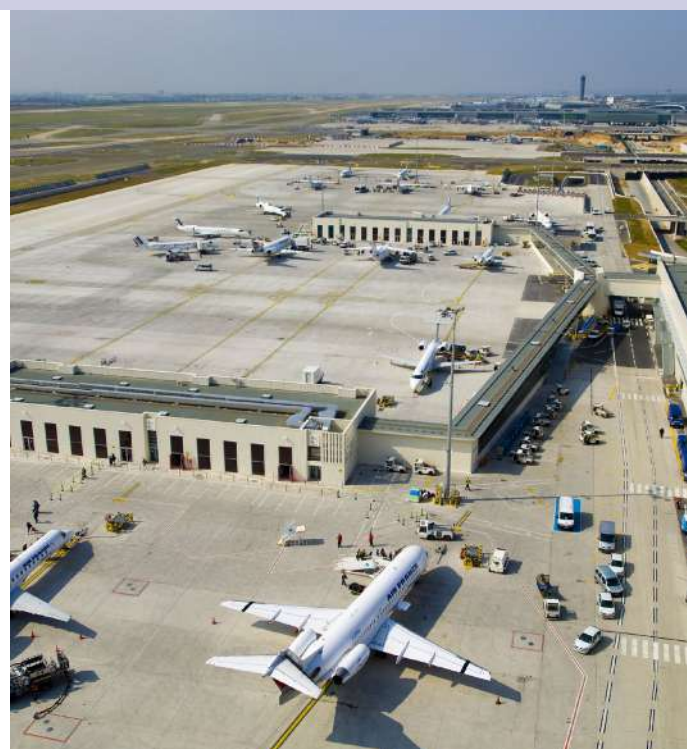
L'aérogare 1, l'aérogare 2 avec ses 6 terminaux, l'aérogare des charters, les 4 pistes, les 3 tours de contrôle, la zone de fret, ainsi que les nouvelles aérogares S3 et S4 dédiées à Air France et 2G aux avions régionaux. Vous serez impressionnés par le ballet incessant d'Airbus, Boeing, Embraer et autres, dont le géant des airs : l'Airbus A380. Sans oublier le Concorde, exposé au centre de l'aéroport !

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

La petite anecdote :

En 1927, le biplan **Oiseau Blanc** tenta de traverser l'Atlantique du Bourget à New York. Disparu en vol, seul son **train d'atterrissage**, exposé au **Musée de l'Air et de l'Espace**, en reste le mystérieux vestige



14h30 - Visite guidée du Musée de l'Air et l'Espace

Vous vivrez une aventure fascinante du XX^e siècle : la conquête de l'air et de l'espace. Vous explorerez une collection exceptionnelle de plus de 150 avions, hélicoptères et fusées, incluant le Soyouz et l'Ariane 5. Vous aurez l'occasion de visiter deux Concorde : le prototype piloté par le célèbre André Turcat et un exemplaire d'Air France.



Ce tarif comprend :

- La visite guidée de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle
- Le déjeuner servi sous forme de buffet avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée du Musée de l'Air et l'Espace
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

EMBARQUEZ
POUR L'AÉROPORT



à partir de
59€/pers
de 20 à 60
personnes

GOUSSAINVILLE, ROISSY les coulisses de l'aéroport Paris-CDG

10h - Visite guidée du Vieux Pays de Goussainville

Venez explorer l'histoire surprenante et mouvementée du Vieux-Pays de Goussainville, qui est loin d'être totalement abandonné. Votre guide vous racontera comment la construction de l'aéroport de Roissy dans les années 70 a perturbé la tranquillité de ce lieu. Vous découvrirez ce village, avec son église classée, à travers une promenade dans une ambiance quasi surréaliste, où le temps semble suspendu.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

La petite anecdote :

Le vieux village de Goussainville a survécu **grâce à son église classée Monument Historique**. Aujourd'hui, le village connaît un **projet de revitalisation**



14h - Visite guidée de l'aéroport Charles-de-Gaulle

L'aérogare 1, l'aérogare 2 avec ses 6 terminaux, l'aérogare des charters, les 4 pistes, les 3 tours de contrôle, la zone de fret, ainsi que les nouvelles aérogares S3 et S4 dédiées à Air France et 2G aux avions régionaux. Vous serez impressionnés par le ballet incessant d'Airbus, Boeing, Embraer et autres, dont le géant des airs : l'Airbus A380. Sans oublier le Concorde, exposé au centre de l'aéroport !



Ce tarif comprend :

- La visite guidée du vieux village de Goussainville
- Le déjeuner servi sous forme de buffet avec 3 plats, eau, verre de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRESTATION DE GROUPES LOISIRS ET DE TOURISME D’AFFAIRES

DENOMINATION ET DISPOSITION GENERALES

OFFICE DE TOURISME GRAND ROISSY

Association Loi 1901. SIRET 450398029 00022. CODE NAF/APE : 79.90Z.

Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM095120017 Adresse : 6 Allée du Verger, 95700 Roissy-en-France La garantie financière est apportée par l’APST, Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme 15 avenue Carnot – 75017 Paris cedex

Assurance RCP PRO (responsabilité civile professionnelle) By Hiscox Contrat : HA RCP2003032

PREAMBULE / DEFINITIONS

Conformément à l’article R211-4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de vente ont vocation à informer les clients de l’office du tourisme, préalablement à la signature du contrat, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d’annulation du contrat.

Conformément à l’article L211-9 du Code du Tourisme, l’office de tourisme se réserve le droit d’apporter des modifications aux présentes conditions particulières de vente, auquel cas ces informations seront portées par écrit à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat.

Les présentes conditions particulières de vente sont valables à compter du 1er Février 2025 et sont applicables sauf conditions particulières convenues contractuellement.

La réservation de l’une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie, location de salle de réunion, team building, restauration... et toute prestation associée décrite au devis) proposés par l’office de tourisme implique l’acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

Les présentes conditions particulières de vente (CPV) s’appliquent aux prestations commercialisées par l’Office de Tourisme Grand Roissy dans le cadre de son pôle commercial.

Ces CPV s’appliquent sauf conditions particulières expressément convenues au devis/contrat ; en cas de contradiction, les conditions particulières figurant au devis/contrat prévalent.

“Prestation” : l’ensemble des services décrits au devis/contrat (événement global ou prestations unitaires).

“Partenaire / prestataire” : tout fournisseur intervenant dans l’exécution de tout ou partie de la prestation.

FORMATION DU CONTRAT ET RESERVATION

Conformément à l’article R211-4 du Code du Tourisme toute réservation se fait suite à un devis préalablement remis au client comprenant les détails et informations particulières liées à la ou les prestations de services touristiques décrites.

On entend par informations particulières, toutes informations concernant, les dispositions spécifiques que doit prendre le client avant d’effectuer la prestation.

Les descriptions et photographies des prestations référencées sur nos devis ont pour unique objet d’évoquer la prestation choisie et n’ont qu’une valeur indicative.

Toute réservation ne sera considérée comme définitive qu’à compter :

- d’une part, de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par l’office de tourisme compte tenu des places disponibles. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur et
- d’autre part, de la réception d’un acompte de 50 % du montant total ou de la totalité des prestations selon les termes de l’article « REGLEMENT » des présentes conditions particulières de vente.

Contrat obligatoire en application aux articles L211-10 et R211-6 du code du tourisme

DUREE DE LA PRESTATION

Le Client signataire du Contrat, conclut pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d’un quelconque droit au maintien dans les lieux à l’issue des dates mentionnées dans le Contrat.

PRIX

Sauf mention contraire, les prix de vente sont affichés en Euros, par personne, sur la base d’un nombre de personnes mentionnées au contrat et n’incluent pas les frais de dossier. Les prix sont exprimés en euros. TVA non applicable – art. 293 B du CGI.

Nous nous réservons le droit d’y apporter une majoration par participant, au cas où le groupe serait inférieur à 20 personnes. Au-dessous de 15 personnes, les participants à la prestation ne sont plus considérés comme « groupe » et se verront imputer le tarif individuel (majoration). Les règles de tarification au participant et de seuils d’effectifs (base 30 personnes, minimum 20, seuil 15) concernent principalement les prestations Groupes loisirs ; pour les prestations de tourisme d’affaires, les prix sont établis selon les modalités figurant au devis/contrat.

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d’application figurent sur le devis pourront être perçus par le vendeur lors de la réservation. Des taxes locales additionnelles payables sur place peuvent être imposées par les autorités locales (taxe touristique, taxe de séjour, ...) et sont à votre charge.

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si ce nombre n’est pas atteint, la base de facturation sera celle indiquée sur le contrat.

Les frais de dossier resteront acquis sauf en cas d’annulation de la part de l’office de tourisme. Le montant des frais de dossier est indiqué au devis/contrat (information préalable).

REVISION DU PRIX

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par le vendeur après la formation du contrat sauf dans les cas limitatifs prévus par l’article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant la prestation touristique pour tenir compte de variations :

- Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l’exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d’atterrissage ou d’embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports
- Des taux de change en rapport avec le contrat
- Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d’autres sources d’énergie

Si la majoration dépasse 8 % du prix total de la prestation touristique, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués par retour écrit dans les 72h. En l’absence de retour dans les 72h, la prestation sera annulée et les frais de dossier seront conservés.

REGLEMENT

Toute réservation doit être accompagnée d’un règlement correspondant à un acompte de 50% du montant total des prestations. Sans acompte, l’office se réserve le droit de ne pas maintenir l’option de réservation.

Le règlement devra être effectué par chèque, virement bancaire ou mandat administratif.

Le solde est dû au plus tard 30 jours avant la prestation touristique (sauf mention contraire au devis/contrat).

Dans le cas d’un règlement par mandat administratif, le client remettra à l’Office de Tourisme, au plus tard 30 jours avant la prestation, l’engagement de l’administration à s’acquitter du montant total maximum 30 jours après la date de la prestation.

ABSENCE D’UN DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l’article L121-21-8, 12° du code de la consommation, le client ne bénéficie d’aucun droit de rétraction consécutif à l’achat ou à la réservation d’une prestation touristique proposée par le vendeur.

BON D’ECHANGE

L’Office de tourisme adresse au Client, avant la prestation, les informations pratiques nécessaires à la bonne exécution (programme, horaires, adresses, contacts utiles, consignes d’accès) sur un support durable (courriel).

Lorsque nécessaire, L’Office de tourisme peut transmettre au Client et/ou aux prestataires des “vouchers”/bons d’exécution récapitulant les éléments réservés ; le Client s’engage à respecter les consignes communiquées.

ARRIVEE ET DUREE

Le client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le document contractuel ou le bon d’échange.

En cas d’arrivée tardive ou différée ou d’empêchement de dernière minute, le client doit prévenir l’office de tourisme ou le partenaire dont l’adresse et le téléphone figurent sur le courriel ou le bon d’échange. Le prix des prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la prestation touristique par le client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du vendeur. Toutefois, le client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance annulation qu'il a souscrit.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables, l'Office de tourisme demande au Client de payer des frais de résiliation, selon l'échéancier suivant :

- A partir de la signature du contrat : 10% du montant total de la prestation
- Du 30e au 21e jour avant la date prévue : 25% du montant total
- Du 20e au 16e jour avant la date prévue : 50% du montant total
- Du 15e jour avant la date prévue jusqu'au jour J : 100% du montant total

Dans tous les cas, les frais de dossiers ne font également pas l'objet d'un remboursement. Ces conditions d'annulation sont valables pour l'annulation d'une prestation par le groupe entier, de même que par un individuel. La grille ci-dessus s'applique principalement aux prestations relevant de l'activité Groupes loisirs. Pour les prestations de tourisme d'affaires, les conditions d'annulation et/ou de facturation peuvent être spécifiques et figurent au devis/contrat.

Toute annulation totale doit être notifiée directement à l'Office de Tourisme par mail : groupees@grand-roissy-tourisme.com / mice@grand-roissy-tourisme.com.

Toute annulation partielle doit être notifiée directement à l'Office de Tourisme par mail ou par courrier au plus tard 72h avant le début de la prestation. Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'office de tourisme.

ANNULATION DU FAIT DE L'OFFICE DE TOURISME

Dans ce cas, l'Office de Tourisme doit informer le client par courrier ou courriel, avec accusé de réception. Le client, sans préjuger de recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé selon les termes de l'article « REMBOURSEMENT POUR ANNULATION »

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'Office de Tourisme.

En outre et conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'office de tourisme peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour la prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'office de tourisme notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard : 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours, 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours, 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.
2. En raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat au client dans les meilleurs délais avant le début de la prestation touristique.

REMBOURSEMENT POUR ANNULATION

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme l'office de tourisme procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le client ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat.

ASSURANCE ANNULATION

Aucune assurance annulation n'est comprise dans le prix des prestations. L'Office de Tourisme attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance auprès d'un organisme de son choix.

SUPPLEMENTS

Toutes prestations non prévues dans la prestation touristique (suppléments à la carte, boissons, visites, achats de produits) doivent être réglées immédiatement sur place par le client. L'Office de Tourisme est à votre disposition pour étudier et chiffrer des prestations. Nous contacter au préalable.

MODIFICATION

Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation groupes loisirs ou tourisme d'affaires devra parvenir impérativement par courrier électronique respectivement à groupees@grand-roissy-tourisme.com ou mice@grand-roissy-tourisme.com
Toute modification doit faire l'objet d'un accord avec l'Office de Tourisme. Chaque demande étant traitée de façon personnelle, nous sommes à votre disposition pour étudier toute prestation complémentaire.

Modification du fait de l'office de tourisme

Pour toute modification de notre fait, nous nous engageons à prévenir le plus rapidement possible notre client.

L'office de tourisme peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'office de tourisme devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité de la prestation ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'office de tourisme rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, après en avoir été informé par l'Office de Tourisme par tous moyens :

- Soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées.
- Soit accepter la modification ou la substitution de prestations proposée par l'Office de Tourisme, un avenant au contrat précisant les modifications apportées étant alors signé par les deux parties.

Si la prestation de substitution est moins chère que la prestation commandée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation. Le client doit donner sa réponse par écrit dans les 72h. En l'absence de réponse dans le délai imparti, la modification ou substitution sera considérée comme acceptée.

Cette clause n'est pas applicable en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables empêchant l'Office de Tourisme de fournir la prestation réservée par le Client. Ce dernier devra supporter les changements imposés par le cas de force majeure. Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs des visites des sites.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INEVITABLES

Tout événements qui créent une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

Il en sera notamment ainsi en matière de conditions climatiques ou des conditions hydrologiques rendant impossibles la réalisation d'une prestation dans de bonnes conditions de sécurité.

Seules les causes extérieures au client peuvent être invoquées ce qui exclut les cas de maladie, décès d'un proche... qui ne sont pas de circonstances d'annulation sans frais.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

RESPONSABILITES

L'office de tourisme est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services conformément à l'article L. 211-16 et est tenu d'apporter de l'aide au client s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1.

L'Office de tourisme peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de tourisme serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Si l'un des services n'est pas exécuté conformément au contrat, l'office de tourisme remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'office de tourisme ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

HEBERGEMENT AVEC OU SANS RESTAURATION

Prix

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, ½ pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas.

Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuel ».

Le jour du départ, la chambre peut être récupérée et doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Capacité

Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de la prestation touristique prévu au contrat, le partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture de contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation touristique restera acquis au vendeur.

Animaux

Si le client mentionne la présence d'animaux, le contrat ou le bon d'échange précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplémentaire tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser de fournir la prestation touristique.

Restauration

L'Office de Tourisme ne serait être tenue responsable d'aucune responsabilité concernant des menus spéciaux, allergies ou intolérances non déclarées lors de la réservation des prestations de restauration.

HANDICAP

Il est de la responsabilité des personnes à mobilité réduite d'informer l'Office du Tourisme de leur situation particulière lors de la réservation. Une demande de réservation ne pourra être confirmée qu'après vérification par l'Office du tourisme de l'adéquation du séjour aux besoins du Client. L'adéquation du séjour est appréciée au cas par cas en fonction du degré de handicap déclaré par le client et des capacités de prise en charge des prestataires en temps réel.

ACCESSIBILITE

Il est de la responsabilité des personnes à mobilité réduite d'informer l'Office du Tourisme de leur situation particulière lors de la réservation. Une demande de réservation ne pourra être confirmée qu'après vérification par l'Office du tourisme de l'adéquation de la prestation touristique aux besoins du Client. L'adéquation de la prestation touristique est appréciée au cas par cas en fonction du degré de handicap déclaré par le client et des capacités de prise en charge des prestataires en temps réel.

CESSION DU CONTRAT

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'office de tourisme de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'office de tourisme informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'office de tourisme du fait de la cession du contrat.

CAS PARTICULIERS

Concernant les visites en zone réservée de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, l'organisateur s'engage à communiquer à l'office de tourisme Grand Roissy les coordonnées (copie de pièce d'identité, carte d'identité recto et verso ou double-page de la photo du passeport) de chaque participant maximum quatre semaines avant la date de la visite. Le non-respect de ce délai sera considéré comme une annulation de la part du client.

DONNEES PERSONNELLES

L'office de tourisme est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre réservation, à son suivi et dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer, il lui suffit de s'adresser par écrit à :

Office de Tourisme Grand Roissy
6 Allée du Verger, 95700 Roissy-en-France
groupes@grand-roissy-tourisme.com ou mice@grand-roissy-tourisme.com

LITIGES / RECLAMATIONS

Les présentes CPV sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'office de tourisme par courriel : groupes@grand-roissy-tourisme.com ou mice@grand-roissy-tourisme.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service Commercial et à défaut de réponse dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du Tribunal judiciaire de Pontoise pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n°95-664 du 4 août 1994, les offres présentées dans lesdites conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

UN SOUVENIR DANS NOTRE BOUTIQUE



Pensez à faire un détour par notre boutique et repartez avec un souvenir unique !

La boutique de l'Office de Tourisme Grand Roissy, c'est :

- Une sélection variée de produits régionaux et originaux, issus de nos producteurs locaux.
- Des conseils personnalisés pour composer un panier adapté à votre budget et à vos envies.
- Des produits à découvrir sur notre page boutique en ligne : www.grand-roissy-tourisme.com : rubrique / découvrir / la boutique



Idées cadeaux pour tous les budgets :

- **Moins de 5 € :** carte postale, bière artisanale, petit beurre au blé de la Brie, jus de pomme d'un verger local.
- **Moins de 12 € :** miel, confiture, sachet de nougats, savon artisanal, mug en céramique.
- **Moins de 20 € :** tote bag en coton bio, cosmétiques locaux, bee wrap.



Conception - Réalisation : Office de Tourisme Grand Roissy ©Vokya Dien - Association N°RNA W952000548 - SIRET 450 398 029 00022 - TVA FR07 450 398 029
Les logos, marques et photographies figurant dans le présent dossier sont la propriété exclusive de leurs détenteurs respectifs.
Sauf spécifications ci-dessous, les photographies du dossier sont la propriété de l'Office de Tourisme Grand Roissy
Crédits photos : Abbaye de Royaumont ©O.Ouadah / ©Aerofilms - Château de Goussainville ©Le Parisien - Château de Chantilly ©T.Charpentier / Grande Singerie de Chantilly
©S.Lloyd - Basilique de Saint-Denis ©C.Chabe / ©P.Poschadel - Collégiale de Montmorency ©Ville de Montmorency - Musée ARCHÉA ©J-Y.Lacote - Brasserie d'Orville ©Brasserie d'Orville - Aéroport Paris-CDG ©ADP - Musée de l'Air et de l'Espace ©MAE

2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Document non contractuel.

Suivez les actualités du Grand Roissy sur :



www.grand-roissy-tourisme.com



**OFFICE DE TOURISME
GRAND ROISSY**

6 allée du Verger - 95700 Roissy-en-France
Tél. 01 34 29 43 14
www.grand-roissy-tourisme.com

